



34^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point de l'ordre du jour

Annual full-day meeting: rights of the child

Genève, le 6 mars 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

Tout d'abord, nous souhaitons remercier les panelistes pour leurs contributions à cet important débat.

La mise en œuvre des objectifs de développement durable représente une opportunité majeure que nous devons saisir pour faire progresser les droits de l'enfant, notamment la cible 16.2 consacrée à l'éradication de toutes les formes de violence à l'encontre des enfants.

Les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies ont le potentiel de contribuer, de manière directe ou indirecte, au suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour promouvoir les droits des enfants, tels que la Rapporteuse spéciale sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence faite à l'encontre des enfants ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés.

Dans ce cadre, la Suisse encourage le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes à se référer systématiquement aux objectifs de développement durable dans ses différents rapports et résolutions concernant les droits de l'enfant. Nous encourageons tous les Etats à faire de même. Il est aussi important que les travaux et mécanismes du Conseil soient pleinement prises en compte lors du

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

Forum politique de haut niveau chargé du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Afin de surveiller efficacement la mise en œuvre de la cible 16.2 de l'Agenda, et afin de mesurer le progrès réalisé, la communauté internationale doit continuer à rassembler et partager des informations et données sur toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, notamment dans les lieux de détention, qui seront réunies et analysées dans le cadre de l'Etude globale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté. Ces données crédibles contribueront à un suivi de la mise en œuvre de l'Agenda 2030, et permettront de faire progresser les droits de l'enfant.

Je vous remercie, Monsieur le Vice-Président.

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve